

Réunion de la formation Transports, tourisme
le 11 mai 2007

Synthèse

Après le suivi des avis 2007 et la présentation des avant-projets de programme de travail 2008 par Jean-Marie Saunier (SESP, ministère des Transports) et Michel Barge (direction du Tourisme), un point d'information a été fait par Frédéric Tardieu sur la réponse française à la directive européenne dans le secteur du tourisme. Frédéric Tardieu a également présenté une nouvelle méthode d'estimation de l'emploi salarié dans le tourisme élaborée par le pôle « Analyse territoriale » de l'Insee. Cette méthode, qui utilise les résultats des déclarations annuelles de données sociales (DADS), a été mise en œuvre par la moitié des Directions régionales de l'Insee. Maurice Bernadet et Jean-Marie Saunier ont exposé les suites données aux travaux du groupe "Inventaire des besoins d'information sur les transports". Enfin les 5 projets d'enquête présentés ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

Après le suivi des avis sur le programme 2007, Michel Barge, rapporteur de la partie Tourisme et Jean-Marie Saunier, rapporteur de la partie Transports, ont exposé les **avant-projets de programmes statistiques pour 2008**.

En ce qui concerne le **tourisme**, l'année 2008 sera celle de la consolidation du dispositif d'observation. **L'enquête de suivi de la demande touristique** (SDT) sera renouvelée en 2008, à l'occasion du renouvellement de son marché triennal. L'enquête avait bénéficié d'un avis d'opportunité favorable de la formation en 2001, mais elle n'avait pas obtenu d'avis de conformité de la part du comité du label. La difficulté tenait au fait que l'enquête repose sur un panel privé. Le SDT a été à nouveau présenté pour opportunité à l'occasion de cette réunion et a reçu un avis favorable. Des avancées méthodologiques seront réalisées au cours de sa rénovation pour que cette opération puisse obtenir le statut d'une enquête du système statistique public.

Pour mémoire, le SDT est destiné à retracer le comportement touristique des résidents à un rythme infra-annuel. Il permet à la France de répondre pour partie aux directives européennes. Il permet également au ministère en charge du tourisme d'évaluer sa politique à destination de la population, en estimant notamment l'évolution du taux de départ en vacances. Il est utilisé par la Banque de France pour évaluer les dépenses inscrites à la ligne voyage de la balance des paiements. Le SDT est la seule enquête statistique publique sur le tourisme réalisée sur un échantillon de résidents en France.

Autre pilier du système statistique du tourisme, **l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger** (EVE) permet au ministère du Tourisme de suivre la fréquentation touristique des non-résidents sur le territoire métropolitain, sur de nombreux critères. Elle est également utilisée par la Banque de France pour évaluer les recettes de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Cette opération est donc essentielle pour les deux partenaires. Toutefois la complexité de cette enquête amène quelques fragilités sur certaines extrapolations. A l'occasion du renouvellement de son appel d'offres triennal, son objectif est revu à la baisse pour se limiter à une représentativité trimestrielle des résultats avec réduction de la taille des échantillons.

En 2008, des travaux préparatoires seront conduits en vue de l'extension de la couverture du champ des **enquêtes de fréquentation**. L'enquête de fréquentation actuellement mise en œuvre par l'Insee et pilotée par le pôle tourisme de Montpellier traite le champ des hôtels de tourisme ainsi que l'hôtellerie de plein air. La directive européenne de 1995 impose d'étendre la couverture du champ des enquêtes de fréquentation aux hébergements collectifs tels que les résidences de touristes ou les villages de vacances. Un projet national devrait être présenté pour avis d'opportunité au printemps 2008 et labellisé à la fin de l'année 2008 afin de satisfaire aux exigences de la directive européenne en 2009.

En ce qui concerne les **transports**, l'**enquête nationale sur les transports et déplacements**, réalisée une fois tous les dix ans est très attendue par les professionnels. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère des Transports et la maîtrise d'œuvre par l'Insee. L'enquête vient de débuter et se déroulera sur plus d'un an ; les résultats seront disponibles en 2009.

Conformément à une orientation majeure du moyen terme du Cnis, le SESP cherche à mobiliser le plus souvent possible les **sources administratives** pour répondre aux demandes qui lui sont adressées. C'est le cas en particulier sur les aspects logistiques dans le cadre du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques (PIPAME) et sur les transports routiers de marchandises pour le Centre d'Analyse Stratégique (CAS).

Par ailleurs des appariements entre les données de transport routier de marchandises et les données fiscales sont réalisées pour évaluer le transport international et l'appariement entre le fichier central des automobiles et les données sur le contrôle technique permet de parfaire la connaissance du parc des véhicules.

Une inquiétude se fait jour cependant concernant les données collectées par les Douanes qui ont été allégées. La préoccupation est d'autant plus grande que dans le cadre du projet Intrastat des allègements supplémentaires sont prévus.

En réponse à une demande exprimée en 2006 par le président Bernadet, Frédéric Tardieu a fait le point sur l'état de **la réponse du système statistique à la directive 95/57/CE du 23 novembre 1995 concernant le tourisme**. En 2006, les prescriptions de la directive étaient respectées à 50 %, depuis les progrès enregistrés permettent d'estimer que 80 % de la directive est respectée. Il reste encore des progrès à accomplir dans la connaissance des hébergements collectifs autres qu'hôtels et campings. Le travail en cours sur le parc des hébergements collectifs, afin de connaître l'ensemble de la capacité d'accueil, devrait permettre de répondre à 85 % à la directive. Lorsque l'enquête sur les autres hébergements collectifs sera lancée en 2009, le taux de satisfaction sera de 100 % par rapport à la directive.

Frédéric Tardieu a également présenté une nouvelle méthode d'**estimation de l'emploi salarié dans le tourisme**. Elle a été réalisée par le pôle « Analyse territoriale » de l'Insee. La méthode, les données nécessaires et les programmes de calcul sont mis à la disposition des directions régionales de l'Insee, afin qu'elles puissent répondre, en région, aux demandes des professionnels du tourisme ou des acteurs publics locaux, pour toute zone d'étude. Dans cette méthode, l'emploi touristique d'un établissement, dépend à la fois de l'orientation touristique de son activité et de sa localisation géographique. En fonction de ces deux critères (activité de l'établissement et localisation), des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement (de tout l'emploi à aucun emploi) sera considérée comme liée au tourisme. Les emplois induits ne sont pas comptabilisés dans cette évaluation. L'outil fondateur de la méthode est la source DADS (déclarations annuelles de données sociales). Le fichier DADS permet en effet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année.

Maurice Bernadet et Jean-Marie Saunier ont informé la formation des suites données aux travaux du groupe de travail « **Inventaire des besoins d'information sur les transports** ». Son rapport a été présenté au bureau du Cnis en novembre 2006 et à l'Assemblée plénière en décembre. Les recommandations formulées portaient en particulier sur l'adoption de dispositions juridiques et pratiques pour répondre aux difficultés que posent la décentralisation et la privatisation des infrastructures. Des recommandations avaient également été émises sur la connaissance des flux internationaux ainsi que sur celle des flux intermodaux et des déterminants de choix de mode tant pour le transport des voyageurs que pour celui des marchandises. Le rapport a été présenté à la réunion du comité directeur Transports lieu le 6 avril 2007. Les propositions qui ont été faites relèvent des différentes directions du ministère. Il a été demandé au SESP d'assurer la coordination.

Enfin, un **avis d'opportunité favorable** a été attribué aux 5 enquêtes présentées :

- le SDT (voir plus haut) ;
- l'indice des prix du transport maritime de marchandises et l'indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés, qui viennent compléter le système d'information sur les indices de prix dans le transport de marchandises par modes de transport ;
- l'enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie qui n'avait jamais été présentée au Cnis ;
- l'enquête sur l'activité des entrepôts, domaine jusqu'alors peu connu et pour lequel la demande d'informations est forte.